



L'humeur du mois d'Alexis

« Mon premier vœu pour 2022 »

Décorations de Noël, Yiwu, mondialisation, plastique, magie... chercher l'erreur !

- ❖ Près de 80% des décorations de Noël mondiales seraient produites à Yiwu, en Chine. Ce chiffre fait réfléchir aux conséquences économiques et environnementales de la mondialisation débridée et illustre le type de changement de croissance que nous pouvons attendre dans certains secteurs.
- ❖ Lorsque j'étais enfant, les décorations étaient bien davantage produites localement en France et en Europe, elles étaient chères, précieuses, en bois, en verre et en tissu, elles avaient un côté magique. Celles-ci sont beaucoup moins chères, essentiellement en plastique et produites en Chine.
- ❖ Traduction économique et environnementale de cette évolution ? Plus de croissance mondiale car le volume de production a considérablement augmenté, avec comme corolaire une empreinte carbone dégradée ; moins d'emplois en Europe et plus en Chine; une contribution négative au commerce extérieur européen; une baisse de la qualité. Le tout pour des produits dont nous n'avons aucunement besoin pour vivre, et sans que cela n'augmente la magie de Noël, peut-être même bien au contraire...
- ❖ Et si nous entamions le mouvement inverse ? En Europe, accepterions-nous d'acheter moins de décorations de Noël, plus chères et produites localement ? Sans doute, cela diminuerait la croissance mondiale. Cela participerait donc de la décroissance ? Oui ! Mais cela augmenterait la croissance en Europe avec des créations d'emplois et une meilleure empreinte carbone. Donc parfois il ne faut pas s'effrayer de la « décroissance » pour le principe, car en l'espèce ce mouvement nous serait bénéfique. Donc n'hésitez pas à trouver les pépites de Noël produites en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, ... Et ce qui est vrai pour les décorations de Noël l'est aussi pour nombre de biens que nous achetons.

Ce sera donc un premier vœu pour 2022 : consommons moins et mieux !

Actualités : ce que nous avons retenu

- ❖ **Dérèglements climatiques** : la dernière semaine de décembre a été la plus chaude en France enregistrée depuis 1947. Aux Etats-Unis, les températures « particulièrement douces » de la période des fêtes ont été suivies par une très forte tempête de neige et une vague de froid (*Également des tornades inhabituelles en hiver, etc.*)
- ❖ Crise énergétique et **défis de la transition** : apparaît de plus en plus aiguë en Europe, avec divisions entre pays et des mesures d'urgence dans les pays les plus fragiles.  
Exemple : au Kosovo, l'électricité fait l'objet de coupures alternatives de 2 heures depuis le 23 décembre pour limiter la consommation !
- ❖ Taxonomie : le 31/12/2021, projet de texte de la Commission Européenne envoyé aux Etats membres **visant à inclure le nucléaire et le gaz**, sous conditions, comme énergies durables.
- ❖ ONU : au Conseil de sécurité, veto russe à un projet de résolution visant à élargir le mandat du Conseil de sécurité à des questions de paix et de sécurité liées au changement climatique.

Ce document, à caractère promotionnel, est établi par FIDEAS CAPITAL SAS (Fideas Capital créée en France est Société de Gestion de Portefeuille régulée par l'Autorité des Marchés Financiers" ("AMF" - 17, place de la Bourse 75082 – Paris Cedex 02 France ) sous le numéro GP-07000046.

Ce document ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans autorisation préalable de Fideas Capital. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Fideas Capital se réserve la possibilité de modifier les informations présentées à tout moment et sans préavis, elles ne constituent en aucun cas un engagement de la part de Fideas Capital. Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures, il existe un risque de perte en capital. Les investisseurs sont invités à se reporter aux documents légaux des fonds avant tout investissement.



## Action climat et gestion financière par Thibault

- ❖ En 2021, l'attrait pour les fonds verts<sup>(1)</sup> en Europe s'est poursuivi avec 219 Mds€ d'encours sous gestion en septembre 2021 contre 130 Mds€ en décembre 2020, soit une augmentation de plus de 68% selon Novethic<sup>(2)</sup>.
- ❖ Cette tendance ne devrait pas faiblir en 2022, bien au contraire, tirée à la fois par des investisseurs de plus en plus soucieux des risques financiers liés au changement climatique et par la réglementation européenne qui demande de plus en plus d'informations sur l'orientation durable des fonds (SFDR, Taxonomie, etc.).
- ❖ Ces pressions devraient continuer à se refléter sur les performances boursières 2022 des sociétés les mieux préparées à la transition. Comme nous le constatons chez Fideas Capital depuis déjà 2018 avec notre méthode SmartforClimate<sup>®</sup>, la réallocation d'une stratégie financière permet de réduire son intensité d'émission de Gaz à Effet de Serre de 25-30%.
- ❖ 2021 offre une nouvelle fois une contribution positive à la performance de +0,73% en Europe et +0,50% sur actions américaines<sup>(3)</sup>. Depuis 2018, la contribution annuelle moyenne est de +1,42% en Europe et +1,57% aux Etats-Unis<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup>Fonds verts : thématique environnementale, offres bas-carbone et obligations vertes

<sup>(2)</sup><https://www.novethic.fr/finance-durable/publications/etude/market-data-fonds-verts-europe-decembre-2020.html>

<sup>(3)</sup>Estimations Fideas Capital, différence de performance entre l'indice réalloué SmartforClimate et l'indice par capitalisations

## « Le saviez-vous ? » par Jeanne

### Catastrophes naturelles & impacts financiers

- ❖ En 2021, le coût des catastrophes naturelles s'est élevé à **112 milliards de dollars US**, un des montants les plus hauts jamais enregistrés. L'année a été marquée par de nombreux événements climatiques extrêmes sur l'ensemble du globe : l'ouragan Ida en Amérique du Nord, les précipitations et glissements de terrains impressionnants en Allemagne, la grande vague de froid au Texas... sans oublier la canicule canadienne, où des températures avoisinant les 50°C ont été relevées fin juin.
- ❖ Depuis quelques années les coûts des catastrophes naturelles ne cessent d'augmenter à un rythme de 5 à 6% par an en moyenne, selon une [étude](#) publiée par le réassureur Swiss Re.
- ❖ Bien sûr, cela appelle à une rénovation et une amélioration significative des infrastructures pour mieux résister à ces catastrophes, qui d'après le dernier rapport du GIEC vont [continuer d'augmenter](#) en fréquence et en gravité dans les années à venir.

Ce document, à caractère promotionnel, est établi par FIDEAS CAPITAL SAS (Fideas Capital créée en France est Société de Gestion de Portefeuille régulée par l'Autorité des Marchés Financiers" ("AMF" - 17, place de la Bourse 75082 - Paris Cedex 02 France ) sous le numéro GP-07000046.

Ce document ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans autorisation préalable de Fideas Capital. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Fideas Capital se réserve la possibilité de modifier les informations présentées à tout moment et sans préavis, elles ne constituent en aucun cas un engagement de la part de Fideas Capital. Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures, il existe un risque de perte en capital. Les investisseurs sont invités à se reporter aux documents légaux des fonds avant tout investissement.



Pour aller plus loin

Nucléaire et gaz dans la taxonomie durable,  
qu'est-ce que ça changerait ? Par Pierre

La Commission européenne a proposé le 31/12/21 l'inclusion de ces deux sources d'énergie dans la Taxonomie durable.

- ❖ **Un bref rappel** : la taxonomie durable dont nous parlons ici est la liste des activités économiques qui ont un **impact** ou sont impactées par le **réchauffement climatique**. Elle fixe aussi les conditions auxquelles elles sont qualifiées de « vertes ». Certaines parce qu'elles aident à atteindre la neutralité carbone, comme la fabrication d'éoliennes, ou le stockage d'électricité, qui résout le problème d'intermittence de l'électricité éolienne ; elles sont alors dites « habilitantes ». D'autres parce qu'elles produisent structurellement sans carbone comme la production d'électricité éolienne. Enfin peuvent être « vertes », des activités qui émettent du carbone, mais peuvent viser d'en émettre moins, comme l'automobile. **Les conditions pour être « vert »** sont très exigeantes pour ces dernières activités. Une société dont l'activité est « verte » est réputée « verte » elle-même.
- ❖ La 1<sup>ère</sup> version de la taxonomie **avait laissé de côté le nucléaire**, un sujet hautement politique, et exclu que le gaz fossile puisse être « vert ». En réaction, et schématiquement, la France faisait valoir que le nucléaire, absolument zéro carbone, était à soutenir, l'Allemagne, que le gaz, beaucoup moins nocif que le charbon qu'elle utilise encore beaucoup, était un progrès considérable à soutenir aussi.
- ❖ La Commission a obtenu une triple validation scientifique de la **faible dangerosité du nucléaire** (on y reviendra une autre fois en détails). De marchandage en exploitation des nombreuses subtilités procédurales d'adoption des textes européens, la Commission a donc proposé le 31/12/21 l'inclusion des deux sources d'énergie comme « ayant un rôle pour faciliter la transition vers un futur où prédominera le renouvelable ». **On notera la subtilité**, puisque le nucléaire, qui est zéro carbone, n'est pourtant pas « renouvelable » ! Quant au gaz, les conditions proposées pour qu'il soit « vert » sont .... qu'il le devienne vraiment dans des délais qui restent très exigeants !
- ❖ Les prochaines étapes : un avis d'expert d'ici au 12 janvier puis, en l'absence d'objection de la part du Parlement ou du Conseil, pour ce dernier à une majorité qualifiée difficile à réunir, le texte serait adopté.

Sans préjuger de l'issue, même si elle est probable, ça change quoi ?

**Plan de relance de l'UE : 750 Mds€**, voté pendant la pandémie, il ne pouvait être employé qu'à financer du « vert » selon la taxonomie, il s'ouvre donc à ces deux sources d'énergie.

**Aides d'état** : on connaît la susceptibilité du droit européen en matière de distorsion de concurrence et d'aides publiques. Mais l'Europe vise à « aligner pleinement ces lignes directrices sur le pacte vert pour l'Europe, l'accord de Paris et les objectifs climatiques de l'Union à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050 ». En substance, les règles sur les aides d'Etat sont plus souples quand on s'aligne sur le pacte vert et **le « vert » est assez largement défini par la taxonomie !**

**Investissement privé** : l'ambiance réglementaire et la tendance de **la demande** des investisseurs et des épargnants est **de s'investir plus vert !** Être « vert » est donc un gage pour attirer les financements privés et susciter des performances boursières, donc un abaissement du coût du capital des sociétés concernées. Un exemple : l'électricien portugais exclusivement renouvelable, EDP-R, traite à 40X ses bénéfices alors que EDF traite à 10X. Quel impact aura l'inclusion du nucléaire dans le vert ?

Une réserve toutefois, quand on se parera du « vert » de ses investissements, il faudra mettre à part le nucléaire et le gaz, verts, mais pas émeraude 😊.

**Contacts** : Didier Lorre [dlorre@fdeas.fr](mailto:dlorre@fdeas.fr) 0674796356 / Christophe Baudry [cbaudry@fdeas.fr](mailto:cbaudry@fdeas.fr) 0623773622

Ce document, à caractère promotionnel, est établi par FIDEAS CAPITAL SAS (Fideas Capital créée en France est Société de Gestion de Portefeuille régulée par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF" - 17, place de la Bourse 75082 – Paris Cedex 02 France) sous le numéro GP-07000046.

Ce document ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans autorisation préalable de Fideas Capital. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Fideas Capital se réserve la possibilité de modifier les informations présentées à tout moment et sans préavis, elles ne constituent en aucun cas un engagement de la part de Fideas Capital. Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures, il existe un risque de perte en capital. Les investisseurs sont invités à se reporter aux documents légaux des fonds avant tout investissement.